



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Premier ministre: comite interministeriel pour les questions de cooperation economique europeenne

Question écrite n° 39191

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le Premier ministre sur l'initiative regrettable qui a été prise par le comité interministeriel pour les questions de coopération économique européenne de diffuser en anglais les notes émanant de la CEE. Une telle attitude vient contredire toute l'action développée, par ailleurs, en faveur de la francophonie et de l'usage de la langue française. Au demeurant, cette pratique apparaît d'autant plus critiquable que le français est l'une des langues officielles de la communauté au même titre que l'anglais. Il lui demande donc que des initiatives soient prises pour que la France soit destinataire de documents édités en français et qu'en tout état de cause des instructions soient données pour éviter toute diffusion directe de documents communautaires rédigés dans une seule langue différente de la notre.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39191

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1594